

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du 17 Juin 2008**

**III – QUESTIONS DIVERSES**

**1. Achat d'une concession mytilicole**

Dans sa délibération du 15 février 2005, le Conseil d'Administration de l'I.A.V. a approuvé les orientations du projet de la zone d'activité conchylicole de Loscolo à Pénestin et a défini le rôle de l'I.A.V. dans la conduite de ce dossier qui constitue, rappelons-le, une réponse aux problèmes de dessalure et d'envasement de l'estuaire, engendrés par le barrage d'Arzal.

Le concours de l'I.A.V., outre sa participation active aux études et montage du dossier, consiste en un rachat des chantiers mytilicoles actuels, au fur et à mesure des départs des professionnels, leur réhabilitation à l'état naturel puis la rétrocession de ces terrains au Conseil Général du Morbihan en vue de leur intégration aux Espaces Naturels Sensibles.

Le processus d'acquisition par l'I.A.V. prévu dans cette délibération a commencé dès 2006 avec le rachat de 3 chantiers au Logo suivi d'un autre en cours, à la pointe du Scal.

L'acquisition d'un nouveau chantier à la Pointe du Scal est proposée à l'I.A.V. Ce chantier est la propriété de Madame Muriel BRIERE qui a rejoint le GIE et transférera son activité au niveau du lotissement conchylicole de Loscolo dès que ce dernier sera réalisé.

La superficie de ce chantier est de 4,89 ares.

La transaction, basée sur l'évaluation par le Service des Domaines, est chiffrée à 75.900 € tout frais compris.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **Décide l'acquisition de cette concession aux conditions évoquées,**
- **Charge le Président d'accomplir toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.**

Pour extrait conforme  
Le Président,

Y. MAHE



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2008

### EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mardi 17 juin 2008 à 14 h 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

#### ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique,
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique,
- Monsieur BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller général d'Ille et Vilaine,
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan,
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan,
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan,

#### ETAIENT EXCUSES :

- Madame Béatrice LE MARRE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Dominique JULAUD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique,

#### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur adjoint de l'I.A.V.,
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur PAILLOT, Payeur départemental

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...